

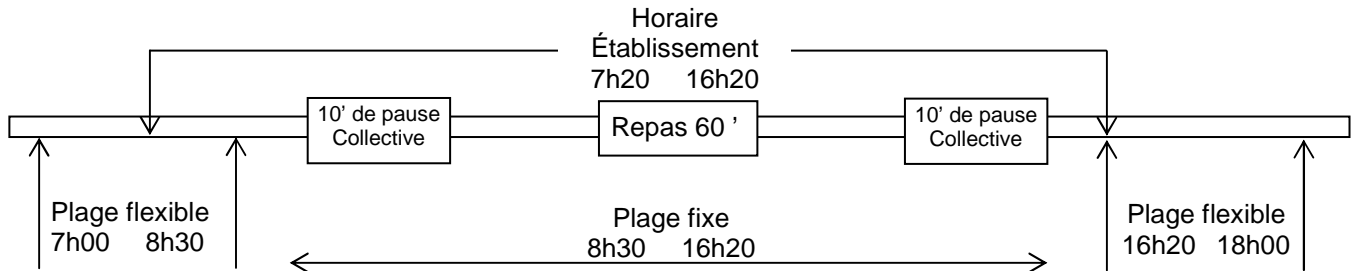


Le Syndicat de Tous les Salariés

## Temps de Travail Concertation suite

Lors des réunions précédentes, la direction a indiqué son intention d'améliorer l'efficacité par la création de nouveaux horaires de travail basé sur des journées de 8h de travail *effectif* et la redéfinition des horaires postés par les nouveaux 2x8.

Aujourd'hui elle s'attèle à une *flexibilité renforcée* et propose l'organisation suivante :



Par ailleurs, sur le même thème de la flexibilité/adaptation, la direction envisage un « accord » qui permettrait de s'adapter aux baisses de charges sans impacter l'emploi et les salaires.

C'est le principe du **Compte Temps Collectif**. Le principe paraît simple ; en période de forte activité, les salariés « épargnent » des heures en vue de compenser les périodes de baisse d'activité. Si l'on s'engage dans la voie d'un accord, celui-ci comprendra le contingent collectif d'heures supplémentaires à effectuer par salarié, les modes d'alimentation, le plafonnement du compte (ex : 160h), l'utilisation collective si nécessaire et au contraire en cas de non utilisation son affectation au CET individuel « autres droits ».

Parallèlement l'alimentation du Compte Epargne Temps, convenance personnelle, par des heures excédentaires majorées à 25% sera « bridée ».

Le but avoué de l'axe flexibilité/adaptation est de remettre de l'ordre pour plus d'efficacité et gagner en productivité et compétitivité mais aussi de « mieux appréhender la gestion de l'intérim et de la sous-traitance de capacité » ...

Un troisième axe de réflexion touchant l'emploi et le développement des compétences a été évoqué notamment pour stigmatiser une insuffisance d'encadrement « atelier ».

La direction propose la création de « maître compagnon » pour valoriser les ouvriers seniors et dans le cadre d'EPS se propose de revoir et d'adapter le statut des fonctions d'encadrement.

### Considérations FORCE OUVRIERE

- Concernant les horaires, Force Ouvrière souligne que bien des salariés ont trouvé dans le flexible tel qu'il est actuellement une façon de réduire le stress dans leur mode de vie. De plus, Force Ouvrière s'inquiète que la réduction du temps de travail effectif journalier s'accompagne d'une sortie des employés retardée de 20 minutes ! C'est pour le moins... paradoxal.
- Concernant le CTC, ou si l'on veut le compte temps collectif, Force Ouvrière est très prudent sur le dossier. Certes cette mesure permet actuellement à certaines industries de survivre à la crise. Mais c'est aussi un travail à paiement « différé ». Il convient donc de prendre le temps d'une réflexion, ne vaut il pas mieux « **deux œufs au plat, plutôt que deux pigeons qui volent** » ?
- Concernant la proposition du grade de « maître compagnon » ainsi que la revalorisation des statuts, Force Ouvrière est engagée depuis toujours dans la reconnaissance des salariés et ce quel qu'en soit le niveau. Encore plus s'il s'agit de reconnaître la compétence et le savoir faire, et c'est la raison pour laquelle Force Ouvrière ne cesse de demander une véritable politique de transmission du savoir. Va-t-on être enfin entendu ? Il va sans dire que la reconnaissance et revalorisation sont pour Force Ouvrière plus au bas de la fiche de paye que dans le nom de la profession du haut.

Plus généralement Force Ouvrière prend en compte les divers arguments de la direction. Cependant Force Ouvrière restera attentive à ce que les conditions de vie des salariés ne soient pas altérées par l'avidité sans fin des représentants de la direction.

Marignane, le 4 février 2009

FORCE OUVRIERE Eurocopter établissement de Marignane

Aéroport Marseille Provence 13725 Marignane Cedex

☎ 57455 / 57607 Fax : 04.42.75.32.64 @-mail : marignane@fo-eurocopter.com